

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les cirques à Villeneuve d'Ascq

Ce n'est plus à démontrer :

La ville de Villeneuve d'Ascq a toujours été soucieuse de concilier traditions et évolutions sociétales.

C'est ainsi que chaque demande d'installation de cirques et forains est étudiée avec beaucoup d'attention, **nos services s'assurant du respect du cadre législatif du travail, du respect des règles de sécurité pour l'accueil du public et pour les animaux de la mise en place de conditions de vie et de transport les meilleures possibles.**

Les cirques qui ne nous semblent pas correspondre à ces critères ne reçoivent pas d'autorisation d'installation sur le territoire de la commune.

Le cirque Arlette Gruss, qui vient régulièrement à Villeneuve d'Ascq depuis plusieurs années, a été lauréat en 2018 du big top label, décerné par la Commission européenne qui récompense les meilleurs établissements, tant en termes de qualité artistique que de professionnalisme des équipes mettant en place ces spectacles.

En particulier, ce label prend en compte les problématiques liées au bien-être animal.

Enfin, il est à souligner que l'évolution des mentalités concernant l'utilisation d'animaux sauvages dans les cirques est un mouvement de fond qui traverse l'ensemble de la profession, que j'y suis sensible et que le cirque Arlette Gruss y est sensible.

Ses responsables me l'ont confirmé très clairement.

C'est pourquoi Il n'y a plus d'éléphants dans le spectacle 2019 et, en 2020, il n'y aura plus d'animaux sauvages.

Gérard Caudron
Maire de Villeneuve d'Ascq
Le 14 novembre 2019